

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Nom du produit BASE A REVERNIR JAUNE VERDATRE 2839

Code du produit 77 11 172 376

Usage normal
Revêtement pour usage professionnel

Producteur, importateur, fournisseur

Fabricant/Fournisseur Renault s.a.s
Rue/Boite postale 13-15 quai Alphonse Le Gallo
Code du pays/Postal/Ville 92513 Boulogne Billancourt cédex - FRANCE

Téléphone

Téléphone 33 (0)1 76 84 04 04
Téléfax 33 (0)1 34 33 68 87
Téléphone en cas d'urgence (INRS FRANCE) 33(0)1 45425959

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site Internet :
<http://ixell.quickfds.com>

2. Composition/Information sur les composants

Caractérisation chimique

Mélange de résines synthétiques, de pigments et de solvants et de l'eau

Composants dangereux

Substances présentant un danger aux termes de la Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE (29. ATP)

No.-CE	No.-CAS	Nom Chimique	Concentration	Classification
203-905-0	111-76-2	2-butoxyethanol	3,00 - < 5,00 %	Xn ; R20/21/22 Xi ; R36/38
212-828-1	872-50-4	N-methyl-2-pyrrolidone	1,00 - < 2,00 %	Xi ; R36/38
200-751-6	71-36-3	n-butanol	1,00 - < 2,00 %	R10 Xi ; R37/38 Xn ; R22 R67 Xi ; R41

Conseils supplémentaires

Pour déterminer le danger, il ne faut pas ajouter les pourcentages indiqués pour éviter les mauvaises interprétations. Voir le texte complet des phrases sous la rubrique 16.

3. Identification des dangers

La préparation est non-dangereuse conformément à la Directive 1999/45/CE.

Indication de dangers particuliers pour l'homme et l'environnement

Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

4. Premiers secours

Conseils généraux

Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Inhalation

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et demander conseil à un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Ne pas utiliser de solvants ni de diluants ! Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver la peau à fond

avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 mn à l'eau courante propre. Demander conseil à un médecin.

Ingestion

En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir. Garder tranquille.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Produits de combustion dangereux

La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10). L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner de problèmes de santé.

Risques d'Incendie et d'Explosion

donnée non disponible

Moyen d'extinction approprié

eau pulvérisée, produit chimique sec, mousse.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

eau abondante en jet

Équipement Spécial de Protection et Procédures de Lutte contre le Feu

Porter selon besoins : vêtement complet résistant au feu. Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. En cas d'incendie, refroidir les citernes par arrosage. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Conseils supplémentaires

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles

Conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir éloigné des sources d'inflammation. Respecter les prescriptions de protection (voir chapitres 7 et 8). Ne pas respirer les vapeurs.

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. En cas de pollution des cours d'eau, des lacs ou des conduites d'assainissement, informer les autorités compétentes conformément à la législation locale.

Méthodes de nettoyage

Récupérer le matériau échappé avec des substances absorbantes non combustibles (par ex, du sable, de la terre, de la diatomite, de la vermiculite) puis les rassembler dans les conteneurs prévus à cet effet conformément aux dispositions locales de collecte des déchets. Nettoyer de préférence avec des produits de nettoyage, ne pas utiliser de solvants dans la mesure du possible.

7. Manipulation et stockage

Précautions pour la manipulation sans danger

Éviter la formation de vapeurs de solvants inflammables et explosives dans l'air et de dépasser les valeurs limites dans l'air. Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. Le matériau peut absorber des charges électrostatiques. Pour le transvaser, utiliser exclusivement des conteneurs raccordés à la terre. Il est recommandé de porter des vêtements antistatiques, y compris des chaussures antistatiques. Utiliser des outils anti-étincelles. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas manger, fumer ni boire pendant le travail. Équipement de protection individuel, voir section 8. Respecter la législation concernant la protection et la sécurité. Si le matériau est un revêtement, ne pas sabler, découper à la flamme, braser ou souder le revêtement sec sans porter un appareil respiratoire approprié ou sans une ventilation appropriée, et des gants.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Ne pas vider le récipient par pression. Le récipient n'est pas résistant à la pression ! Conserver toujours dans des récipients qui correspondent aux emballages d'origine.

Stockage**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Respecter les indications sur l'étiquette. Conserver à des températures comprises entre 5°C et 25°C dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil direct. Défense de fumer. Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Précautions pour le stockage en commun**8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle****Indications complémentaires concernant l'aménagement des installations**

Veiller à une ventilation adéquate. Ceci peut être réalisé soit par une évacuation efficiente générale de l'air soit, si les conditions sont données, par une aspiration locale. Si cela ne suffit pas pour maintenir la concentration des vapeurs de solvants en dessous des limites d'exposition, il faut porter un masque respiratoire approprié.

Limites nationales d'exposition professionnelle

No.-CAS	Nom Chimique	Source	Time	Type	Valeur	Note
111-76-2	2-butoxyethanol			VLE	2 mg/m ³	
				VLE	9,8 ppm	
				VME	30 mg/m ³	
				VME	147,6 ppm	
71-36-3	n-butanol			VLE	150 mg/m ³	
				VLE	50 ppm	

Équipement de protection

Un équipement personnel de protection doit être porté pour empêcher tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Protection des mains

Nom Chimique	Matière des gants	Épaisseur du gant	Temps de percée
2-butoxyethanol	Viton [®]	0,7 mm	480 min
	caoutchouc nitrile	0,33 mm	480 min
N-méthyl-2-pyrrolidone	caoutchouc nitrile	0,33 mm	30 min
	Viton [®]	0,7 mm	60 min
n-butanol	Viton [®]	0,7 mm	480 min
	caoutchouc nitrile	0,33 mm	480 min

Le gant de protection doit être systématiquement vérifié pour garantir son adaptation à chaque poste de travail (stabilité mécanique, compatibilité des produits, antistatique). Pour une protection dans les conditions d'utilisation prévue (protection contre les projections), le port d'un gant de protection en nitrile du groupe 3 de résistance aux produits chimiques (gant Dermatril[®], par ex.) est obligatoire. Changer de gant après contamination. Si l'immersion des mains dans le produit (p.ex. maintenance, réparation) ne peut être évitée, des gants en caoutchouc butylé ou fluorocarboné doivent être utilisés. Après s'être procuré le gant auprès du fabricant, consulter les informations du temps de pénétration des produits dans le chapitre 2 de cette fiche signalétique. Les solvants de nettoyage exigent une protection spéciale pour les mains ; par conséquent, utiliser un gant en caoutchouc aux CFC. L'utilisation d'objets à bords coupants risque d'endommager les gants et de les rendre inefficaces. Obéir aux consignes et informations du fabricant de gants en matière d'application, de stockage, d'entretien et de remplacement. Les gants de protection doivent être remplacés dès le premier signe d'usure.

Protection des yeux

Porter des lunettes de protection contre les projections de solvants.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles (coton) ou en fibres synthétiques résistantes à la chaleur.

Mesures d'hygiène

Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. N'utiliser aucun solvant organique !

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Les informations écologiques sont indiquées dans le chapitre 12.

9. Propriétés physiques et chimiques**Aspect**

Forme: liquide Couleur: jaune

Indications relatives à la sécurité

	Valeur	Méthode
Point d'éclair	57 °C	DIN 53213/ISO1523
Température d'auto-inflammabilité	351 °C	DIN 51794
Point/intervalle d'ébullition	100 – 100 °C	
Limite d'explosivité, inférieure	néant	
Limite d'explosivité, supérieure	néant	
Pression de vapeur	0,4 hPa	
Densité relative	1,19 g/cm ³	DIN 53217/ISO 2811
Solubilité dans l'eau	appréciable	
Viscosité (23 °C)	27 s	ISO 2431-1993 6 mm
Contrôle de la dissociation des solvants	< 3%	Accord ADR/RID
Contenu des composants volatils (y compris eau)	63,2%	Base Pression de vapeur >= 0.01 kPa
pH	néant	
Conductivité	néant	

10. Stabilité et réactivité**Stabilité**

Stable

Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

Matières à éviter

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

Produits de décomposition dangereux

En cas de température élevée, des produits de décomposition dangereux peuvent apparaître, tels que le gaz carbonique, le monoxyde de carbone, la fumée, et avec le dibenzoylperoxyde : anhydride benzoïque, le benzène, le diphényl, le phénylène benzoate ; pour les cyclo-hexanonperoxydes : acide carboxylique caproïque, acide carboxylique dodécannique, cyclo-hexane

11. Informations toxicologiques**Généralités**

Aucune donnée sur le produit lui-même n'est disponible. Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. Détails : voir chapitres 2 et 15.

Expériences pratiques

néant

Toxicity Test Type	Valeur	Time	Espèces
2-butoxyethanol			
DL50 Orale	1768 mg/kg		rat
DL50 Cutanee	435 mg/kg		lapin
CL50 Inhalation	450 ppm	4 h	Rat femelle
N-methyl-2-pyrrolidone			
DL50 Orale	4150 mg/kg		rat
DL50 Cutanee	7000 mg/kg		rat
CL50 Inhalation	> 5 mg/l	4 h	rat
n-butanol			
DL50 Orale	790 mg/kg	8 h	rat
DL50 Cutanee	3400 mg/kg	8 h	lapin
CL50 Inhalation	8000 ppm	4 h	rat

12. Informations écologiques

Aucune donnée sur le produit lui-même n'est disponible. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Mobilité

Pas d'information disponible.

Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

Effets nocifs divers

La préparation a été évaluée conformément à la méthode conventionnelle de la directive de préparation 1999/45/EC et n'a pas été classée parmi les produits dangereux pour l'environnement.

13. Considérations relatives à l'élimination

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Produit:

Recommandation:

Méthode d'élimination conseillée : réutilisation énergétique. Si ce n'est pas possible, seule la combustion en déchets spéciaux convient.

Code d'élimination de déchet	Descriptif
08 01 11	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Les emballages entièrement vidés doivent être déposés pour la réutilisation des ferrailles ou le reconditionnement. Les emballages qui ne sont pas vidés de façon réglementaire doivent être déposés parmi les déchets spéciaux (code déchet 150110).

14. Informations relatives au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport. Non classée comme entretenant la combustion selon les réglementations de transport.

15. Informations réglementaires

Identification selon la directive européenne 1999/45/CEE

Phrase(s) de sécurité

S23	Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
S38	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

La préparation est non-dangereuse conformément à la Directive 1999/45/CE.

16. Autres informations

Texte complet des phrases dont le no figure chapitre 2

R10	Inflammable.
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Autres informations

Les indications figurant sur cette fiche technique de sécurité sont conformes à nos connaissances actuelles et à la législation nationale et européenne. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées en rubrique 1 sans avoir obtenu

au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Version du rapport

Version	Changes
1.0	

Date de révision : 23-Jun-2006